



Tous mobilisés pour soutenir nos usagers face à l'urgence !

Les associations ont alerté les pouvoirs publics sur l'arrivée massive de nouveaux publics qui ne fréquentent pas habituellement leurs distributions d'aide alimentaire et n'ont pas de relations établies avec les services sociaux des organismes sociaux ou des collectivités du Département.

Pour faire face à ces nouvelles demandes, l'Etat, les collectivités, les associations et les organismes sociaux du département de l'Ain se mobilisent ensemble pour éviter qu'à la crise sanitaire ne s'ajoute une crise sociale.

Cette mobilisation s'inscrit dans un partenariat ancien du Département, de la CAF, des missions locales mais aussi du CCAS de Bourg en Bresse, réunis en coordination des aides financières individuelles.

Cette coordination peut utilement venir en appui du réseau « l'Ain pour l'autre_ Ain solidaire » en conjuguant nos réponses en matière d'aides financières d'urgence et de dispositifs de droit commun pour apporter des solutions d'urgence ou durables aux demandes de publics nouveaux.

Ce document vise donc à orienter les publics vers les aides financières individuelles et les dispositifs de droit commun mobilisables sur le Département:

- L'orientation propose d'une part une forte mobilisation pour délivrer en priorité des Aides Financières Individuelles sous la forme de secours mais aussi avec des possibilités de prêts gracieux.
- Nos réponses s'inscrivent d'autre part dans le cadre des dispositifs de droit commun facilitant la prolongation automatique de droits sociaux déjà ouverts et permettant d'accompagner des démarches pour l'ouverture de nouveaux droits sociaux via l'intervention de nos travailleurs sociaux mobilisés pour aider l'aboutissement des démarches en ligne

Le tableau au verso rappelle quelles sont les aides mobilisables et les démarches à réaliser selon les publics et indique les modalités de contact offertes durant cette période.

Quelles aides? Pour qui? Comment?

Public	Aides mobilisables	Démarches	Structures à solliciter
Les jeunes de 18- 25 ans sans enfant à charge (hors étudiants)	Secours de nature à faire face à des besoins urgents alimentaires et de transports Dépenses liées au logement : loyer , énergie, eau, assurance	-S'adresser au CDS ou à la mission locale les plus proches pour mobiliser le FAJ (fonds d'aides aux jeunes) - S'adresser au CCAS du lieu de résidence (uniquement pour l'aide alimentaire)	Missions locales CDS (services sociaux du département) Action logement si salarié du privé
Les étudiants	Aides du CROUS Dépenses liées au logement : loyer , énergie, eau, assurance	S'adresser au CDS qui mobilisera les fonds FSL et éventuellement au CCAS en fonction du territoire	CROUS (services sociaux). CDS (services sociaux du département)
Les personnes sans hébergement / en hébergement d'urgence/ domiciliés CCAS ou Tremplin Les demandeurs d'asile et les déboutés	Aide alimentaire d'urgence (Ticket service de l'ETAT) pour les personnes sans revenus	Ticket distribué par les associations selon les consignes de l'Etat (DDCS) dans le cadre du réseau « ain solidaire »	DDCS dans le cadre de la réserve chèques services administrée par les associations coordonnatrices
Les personnes isolées et les couples sans enfants	Aide alimentaire d'urgence Dépenses liées au logement : loyer , énergie, eau , assurance, mobilier ou électroménager indispensable Dépenses liées au transport, Dépenses de santé , Découvert bancaire, ...	S'adresser au CDS qui mobilisera les dispositifs les plus adaptés et notamment les CCAS en fonction du territoire	CDS (services sociaux du département) CCAS de Bourg en Bresse Action logement si salarié du privé
Les familles avec enfant à charge (incluant les familles monoparentales)	Aide alimentaire d'urgence (Chèque accompagnement personnalisé) Dépenses liées au logement : loyer , énergie, eau , assurance, mobilier ou électroménager indispensable Dépenses liées au transport, Dépenses de santé , Découvert bancaire,...	-S'adresser au CDS -Pour les familles allocataires, possibilité de s'adresser directement à la CAF -Pour les adhérents à la MSA, possibilité de s'adresser directement à la MSA	CDS (services sociaux du département) CAF (familles allocataires) MSA (Ressortissant agricole) Action logement si salarié du privé

Tous mobilisés pour soutenir nos usagers face à l'urgence !



Liste des contacts utiles

Désignation	Modalités de contact
Centres Départementaux de Solidarité_ CDS (Services sociaux du Département)	CDS Croix Blanche - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 17 32 _CDS Pierre Goujon - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 02 66 CDS Oyonnax, 04 74 81 20 20 _CDS Nantua, 04 74 75 95 96 _CDS Valserhône, 04 50 56 02 67 CDS Pays de Gex, 04 50 42 12 65 CDS Ambérieu-en-Bugey, 04 74 38 59 66 CDS Belley, 04 79 81 34 27 _CDS Lagnieu, 04 74 40 19 30_ CDS Miribel, 04 78 55 30 71 CDS Montrevel-en -Bresse, 04 74 25 61 96 _CDS Pont-de-Vaux, 03 85 30 31 73 CDS Trévoux, 04 74 00 48 23 _CDS Châtillon-sur-Chalaronne, 04 74 55 36 70_ CDS St-Didier-sur-Chalaronne, 04 74 04 04 09
CAF	demande directe de l'allocataire par mail via mon compte caf ou par téléphone au 0810 25 01 10 demande par un partenaire via mail :afi.cafbourg-en-b@caf.cnafmail.fr
MSA	Demande directe adhérent: espace compte - rubrique "Contact & échanges" : "envoyer un message", "Demander un rendez-vous téléphonique" Ou en laissant un message sur répondeur (04 74 45 99 00) en indiquant vos nom – prénom, n° de sécu et motif de l'appel.
DDCS (ticket service de l'Etat)	Alfa3A Bourg et envir. : 04 81 51 04 02 Alfa3A Balignat et envir: 04 74 73 90 53 Orsac: Ambérieu et envir: 04 74 38 15 39
CCAS DE BOURG EN BRESSE	04 74 45 35 35 OU ccas@bourgenbresse.fr
ACTION LOGEMENT	Téléphone : 04 74 42 25 02
CROUS	mail à ssocial@crous-lyon.fr en indiquant votre établissement d'inscription, votre filière, le motif de votre demande et vos coordonnées téléphoniques.
MISSIONS LOCALES	Mission Locale Bresse Dombes Côtière :Bourg en Bresse et l'antenne de Montrevel : 04 74 45 35 37 ; antenne de Trévoux : 06 47 09 64 56; antenne de Miribel : 06 80 38 50 97, antenne de Chatillon : 06 79 61 90 85 Mission Locale Bugey Plaine de l'Ain : du lundi au mardi au 06 46 14 73 12 Du mercredi au vendredi au 07 76 98 45 39 par mail : mlj.belley@mljbpa.fr ou mlj.secretariat@mljbpa.fr ou mjl.assistantegj@mljbpa.fr Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex: Territoire HBA :06 38 80 67 66 ours.oyonnax@mlobg.fr ;Territoires CC Pays Bellegardien et Agglo Pays de Gex ,07 88 11 89 88 ours.bellegarde.gex@mlobg.fr

Tous mobilisés pour soutenir nos usagers face à l'urgence !

